

Création d'un parc paysager écologique et pédagogique

En face du complexe sportif des Amandiers, la Ville va aménager, sur un terrain de plus de 15 000 m², un parc paysager de loisirs écologique et pédagogique en libre accès.



La création de ce parc paysager à haute qualité environnementale en bord de Seine constitue la première phase du projet Sports en Rives de Seine démarré en 2011 et qui fait depuis l'objet d'un marathon judiciaire (cf. page ci-contre). Malgré les obstacles techniques et juridiques, la Ville a toutefois décidé de lancer cette première phase sur le terrain dont elle est déjà propriétaire et qui n'est pas l'objet du litige.

Les crédits alloués au lancement du projet (diagnostics, études de maîtrise d'œuvre et provision pour travaux) sont estimés à 1,3 M€. La maîtrise d'œuvre ainsi que les recherches de subventions ont été lancées cette année. En effet, pour chaque projet d'investissement, l'équipe municipale a fait le choix de conditionner le lancement des travaux à l'obtention de subventions afin d'en assurer la meilleure couverture financière possible.

Parc paysager Sports en Rives de Seine Plan masse

En quoi consistera ce parc paysager ?

Il s'agira d'un parc écologique et pédagogique qui mettra l'accent sur l'aspect naturel et environnemental de ce site en bord de Seine. En effet, le projet a pour ambition de concourir à la mise en œuvre de la Stratégie nationale biodiversité 2030 (SNB) dont les objectifs sont de réduire les pressions sur la biodiversité et de protéger et restaurer les écosystèmes.

L'opération consistera à aménager un parc de loisirs ouvert à tous, réservant de larges espaces libres tels que des plaines de jeux et de détente à destination des familles et des sportifs, tout en s'intégrant dans une démarche paysagère présentant un caractère pédagogique sur les aspects environnementaux.

Calendrier du projet

- 2019 : acquisition du terrain et étude de faisabilité.
- 2023 : Démarrage des diagnostics et études et recherches de subventions.
- 2024 : Démarrage prévisionnel des travaux sous condition d'obtention des subventions.